DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE FONTANES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Alain THEROND, Maire

<u>Présents</u>: N. PERGET, A-M. CALVETTI, L. GRANIER, C. BERNARD, M. SCRINZI, J. WINTERSTAN, D. TROUSSELLE, G. ROUMAJON, Y. ALBARET, V. BUCAMP, L. WINTERSTAN, A. THEROND.

Absents excusés : C. RICHIER

Absents: S. VON RENNENKAMPFF, B. CROUX.

Date de la convocation : le 28 mars 2023

Secrétaire de séance : C. BERNARD

Conseillers Municipaux en exercice : **15** Présents : **12** votants : **12**

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé

<u>2023.010 – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GENERAL</u>

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 637 408.96 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 723 550.08 €

Ce budget après avoir été discuté article par article est voté chapitre par chapitre.

Adopté à l'unanimité.

ADP le 06/04/2023

<u>2023.011 – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT</u>

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 263 543.96 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 779 648.32 €

Ce budget après avoir été discuté article par article est voté chapitre par chapitre.

Adopté à l'unanimité

ADP 06/04/2023

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire Le Maire,

Chantal BERNARD Alain THEROND